

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **22**

ALEX : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Pierre BARRCUAND à Catherine HAUETER, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Amandine DUNAND, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : **2**

Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Stéphane BESSON

N° 2023-020 - BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) » - VOTES DU COMPTE DE GESTION 2022, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du Conseil communautaire du 7 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et du Bureau du 21 mars 2023 ;

Il est d'abord demandé au Conseil de se prononcer sur le Compte de gestion du budget annexe "ZAE", dressé pour l'année 2022 par le Comptable public.

L'exécution du budget annexe est conforme aux prévisions et ne donne lieu à aucune observation particulière.

Ainsi, au vu du budget primitif du budget annexe de l'exercice 2022, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le Comptable public a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe "ZAE", dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public,

- visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et
- n'appelant aucune observation de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le Compte de gestion du budget annexe "ZAE" dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Le compte administratif 2022 du budget annexe est présenté ci-après :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2021)		- 145 048.40 €
Dépenses année 2022		1 397 463.93 €
Recettes année 2022		1 359 171.40 €
Résultat de l'exercice 2022	Déficit	- 38 292.53 €
Résultat cumulé fin 2022	Déficit	- 183 340.93 €
Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2021)		211 839.84 €
Résultat 2021 affecté en investissement		0,00 €
Dépenses année 2022		1 402 884.05 €
Recettes année 2022		1 450 807.50 €
Résultat de l'exercice 2022	Excédent	47 923.45 €
Résultat cumulé fin 2022	Excédent	259 763.29 €
Résultat global à la clôture de 2022	Excédent	76 422.36 €

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2022 du budget annexe "ZAE" confie la présidence à Monsieur le Vice-président.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2022 du budget annexe "ZAE", tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du Conseil.

Il est précisé que le résultat d'exploitation d'un budget annexe "ZAE" ne peut être affecté en section d'investissement.

Il est donc proposé d'inscrire au budget primitif 2022, les reprises de résultats suivantes :

▪ affectation en investissement (compte RI 1068)	:	0,00 €
▪ excédent d'exploitation reporté (compte RF 002)	:	259 763.29 €
▪ déficit d'investissement reporté (compte DI 001)	:	-183 340.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe "ZAE", telle que présentée.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Stéphane BESSON



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

*Délibération transmise en Préfecture le 20/04/2023
Publiée le 20/04/2023*